

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 151-B-P Bussigny – Aclens (ZI Moulin-du-Choc)
Pont de la Chocolatière

Afin de permettre la première étape de la réfection du Pont de la Chocolatière (RC 151-B-P) Bussigny – Aclens, le tronçon situé entre le giratoire de Poimboeuf (Conforama) et le giratoire La Chaux (QoQa) sera interdit à toute circulation dans les deux sens

Le mardi 19 mai de 07h00 à 17h00

Des déviations seront mises en place :

Pour la ZI Moulin-du-Choc, par Bussigny (rte de Genève – Pont du Cudrex – Rte de Bruyère) – Villars Ste-Croix – Mex – Vuflens-la-Ville (giratoire du Rosey) – Zi Moulin-du-Choc dans les deux sens.

Pour Aclens et Bremblens, par Busigny (giratoire de Poimboeuf) Echandens (rte d'Yverdon – Rte de la Gare – Rte de Bremblens) – Bremblens dans les deux sens.

L'accès à Bussigny Sud (ZI La Mochettaz) se fera par le Chemin du Vallon – Ch de la Mochettaz – rte. de la Chaux – Giratoire La Chaux dans les deux sens.

L'accès au terrain de foot se fera en tout temps par le chemin du Vallon ou par Bremplens.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des route**
Division entretien

Copie pour information

- Commune de : Bussigny, Bremblens, Aclens, Echandens, Mex, Villars-ste-Croix
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Renens, Morges
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Police (PolOuest)
- Manifestations – Transport spéciaux